

## Compte - rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 Décembre 2021

M. PICHARD	P	R. GUEHENNEUX	P	N. DORE	A
Y. MOREUL	P	M. MAINGUY	P	T. ECHELARD	P
J.Y. LIMOUX	P	M. RIO	P	D. TERRAT	P
I.RECOURSE	P	I.PORTIER	AE	F. DURAND	AE
D. CHAUMORCEL	P	C.GAUTIER	P	JF. BARRE	P
C. CONOIR	AE	A.RISSEL	P		
A. SELLIN	P	A.RONXIN	P		

*P= présent AE=absent excusé A=absent*

Absents excusés : Mme PORTIER Isabelle a donné pouvoir à Mr PICHARD Michel, Mme CONOIR a donné pouvoir à Mr ECHELARD Thierry, Mme DURAND a donné pouvoir à Mme TERRAT.

### **Ordre du jour :**

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

### **Finances**

3. Approbation du coût de l'élève et subventions accordées aux écoles
4. Révision des tarifs communaux
5. Suppression de la régie Opération Argent de poche
6. DM n°2
7. Collège Sainte Anne : Demande de subventions
8. Indemnité de confection de budget allouée au comptable public

### **Intercommunalité**

9. Ploërmel Communauté : Rapport de la CLECT

### **Urbanisme**

10. Révision du PLU : Choix du bureau d'études
11. Parcelle AB795 : demande d'acquisition par un tiers
12. Bretagne Sud Habitat : demande de validation pour la démolition de l'ancien bâtiment Mimosa

### **Questions diverses**



# Compte-rendu de séance du conseil municipal

## 01-12/2021 Nomination du secrétaire de séance

Mr RIO Mickaël a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 02-12/2021 Approbation du dernier Procès-Verbal

Mr PICHARD met au vote l'approbation du dernier procès – verbal.

### VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 03-12/2021 Approbation du coût de l'élève et subventions versées aux écoles

La commission finances qui s'est tenue le 30/11/2021 a étudié le coût de l'élève de l'école publique (cf tableau joint).

Après étude des documents, la commission propose de retenir les montants suivants :

- Coût de l'élève primaire : 594,67 €
- Coût de l'élève maternelle : 1 385,84 €

La commission propose également les montants suivants pour les subventions allouées aux écoles :

<b>Ecoles</b>	<b>2019/2020</b>	<b>2020/2021</b>	<b>2021/2022</b>
	Ecole publique: 26	Ecole publique: 30	Ecole publique: 28
	Ecole privée: 86	Ecole privée: 92	Ecole privée: 89
	Effectifs au 01/10/2019	Effectifs au 01/10/2020	Effectifs au 01/10/2021
Arbre de Noël	1 000 €	1 140 €	900 €
Sorties pédagogiques des écoles	11 €	11 €	11 €
Montant alloué pour fournitures scolaires	38 €	38 €	38 €
OGEC	3 344 €	3 496 €	3 382 €
Ecole Yves Coppens c/6067	988 €	1 140 €	1 064 €
Classe de découverte, Classe de neige ou sortie pédagogique > à 50 € par élève	200 €	200 €	200 €
Contrat d'association	77 206 €	78 313 €	78 843 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide de valider** le coût de l'élève
- **D'approuver** les subventions allouées aux écoles

### VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 04-12/2021 Révision des tarifs communaux pour l'exercice 2022

La commission propose de modifier les tarifs communaux pour ceux de l'exercice 2022. (cf tableau joint)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

# Compte-rendu de séance du conseil municipal

- **Décide de réviser** les tarifs communaux tel qu'indiquer dans le tableau joint

## **VOTE :**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

### **05-12/2021 – Suppression de la régie Opération Argent de poche**

Considérant la demande de Mr Le Trésorier à supprimer la régie,  
Considérant que les jeunes inscrits soient rémunérés par virement administratif,

Il n'y a plus lieu de maintenir la régie Opération argent de poche

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide de supprimer** la régie Opération Argent de poche

## **VOTE :**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

### **06-12/2021 – DM n°2**

Considérant la nécessité d'inscrire à l'inventaire l'étude de reprise des concessions abandonnées à l'inventaire,  
Considérant que les crédits pour passer l'écriture ne sont pas prévus au budget primitif de 2021,  
Considérant la nécessité de corriger le déséquilibre sur la section d'investissement,  
Considérant les crédits insuffisants au chapitre 012 (charges de personnel)

Mr Le Maire propose la DM suivante :

Investissement	Dépense	041	2116	+ 9 500 €
	Recette	041	2031	+ 9 500 €
	Dépense	23	2315	+ 5 000 €
Fonctionnement	Dépense	12	6413	+ 10 000 €
	Dépense	022	022	- 10 000 €

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide :

- ✓ **De valider** la DM N°2

## **VOTE :**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

### **07-12/2021 – Collège Sainte Anne : demande de subvention**

Considérant que le conseil municipal accorde des subventions pour les voyages scolaires linguistiques,  
Considérant que le contexte sanitaire actuel ne permet plus les voyages scolaires à l'étranger,  
Considérant que le collège Sainte Anne organise un voyage à Paris du 23 au 25 mars 2022 pour les élèves de 3<sup>ème</sup>,  
Considérant la demande de subvention exceptionnelle pour le voyage,

Mr Le Maire propose d'octroyer une subvention à hauteur de 30 € par élève

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide d'octroyer de subvention.**
- **Fixe le montant de la subvention à hauteur de 30 € par élève**

## **VOTE :**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

### **08-12/2021 – Indemnités de confection de budget allouée au comptable public**

# Compte-rendu de séance du conseil municipal

Les indemnités de conseil ont été supprimées à compter de la gestion 2020. Néanmoins, il reste la possibilité aux conseils municipaux d'attribuer l'indemnité de confection de budget. Le montant de cette indemnité s'élève à 41,32 € pour la commune de Ménéac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide d'allouer l'indemnité de confection de budget au comptable public.**

## **VOTE :**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

## **09-12/2021 – Ploërmel Communauté : rapport de la CLECT**

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 4 octobre 2021 pour examiner les transferts suivants :

- Les recettes de la taxe de séjour sur la commune de Campénéac
- L'accueil de loisirs de Taupont

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide de se prononcer** sur le rapport de la CLECT du 4 octobre 2021, annexé à la délibération.

## **VOTE :**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

## **10-12/2021 Révision du PLU : choix du bureau d'études**

Considérant la volonté du conseil municipal a réviser le PLU de la commune,  
Considérant l'appel d'offres lancé suite au dernier conseil municipal,  
Considérant l'analyse des offres effectuées,

Mr Le Maire propose de retenir le cabinet Atelier d'Ys pour un montant de 40 800 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide de retenir le bureau d'études Atelier d'Ys pour un montant de 40 800 € TTC**

## **VOTE :**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

## **11-12/2021 Parcelle AB795 : demande d'acquisition par un tiers**

Mr Le Maire donne lecture de la demande d'acquisition.



# Compte-rendu de séance du conseil municipal

---

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide de vendre la parcelle AB 795**
- **Décide de fixer le prix de vente à 5 € TTC**

**VOTE :**

- Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

**12/12/2021 – Bretagne Sud Habitat : demande de validation pour la démolition de l'ancien bâtiment Mimosa**

Considérant la fermeture du bâtiment Mimosa de l'Ehpad,  
Considérant qu'il n'y a pas de projet de réhabilitation du bâtiment envisagé  
Considérant que le bâtiment Mimosa revêt un caractère d'habitat social,  
Il est nécessaire que le conseil municipal valide la démolition du bâtiment

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Valide la démolition du bâtiment Mimosa.**

**VOTE :**

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Séance close à 22h30.